

Les activités économiques, portuaires et touristiques

Les principaux points abordés :

- Les différentes activités humaines (hors pêche professionnelle) existantes sur la zone du débat telles que :
 - l'activité portuaire qui représente une opportunité pour le développement de la filière des énergies marines renouvelables ;
 - le tourisme, en particulier les activités liées au nautisme, aux sports nautiques, à la pêche de loisirs et à la baignade,
 - l'agriculture et les activités industrielles et artisanales terrestres.
- Les différentes activités humaines sur lesquelles l'implantation d'un parc éolien en mer peut avoir des effets, telles que :
 - l'extraction de granulats marins,
 - l'aquaculture.

La zone d'étude en mer et sa périphérie présentent des enjeux socio-économiques spécifiques. Au-delà des aspects de trafic maritime et de pêche présentés dans les fiches 16.04 et 16.05, d'autres usages préexistent et doivent être pris en compte. L'activité portuaire et l'industrie évoquées ici sont également traitées dans la fiche 5 sur les retombées économiques locales.

De la même façon, la zone d'étude pour le raccordement terrestre embrasse un large territoire de 139 communes marqué par des activités industrielles, de services, de tourisme et d'agriculture.

1. L'activité portuaire

1.1 Ports de commerce

La façade Sud-Atlantique compte deux grands ports maritimes, La Rochelle et Bordeaux, qui se classent respectivement aux 6^e et 7^e places des plus grands ports maritimes français en termes de trafic global de marchandises. La façade abrite également deux ports de commerce, à Bayonne et à Rochefort Tonnay-Charente.

Plus de 19,51 millions de tonnes de marchandises ont été traitées dans les ports de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019.¹

¹ http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/cartotheque-de-la-facade-sud-atlantique-a512.html#sommaire_2

Port de commerce



Sources : MTE : Limites EMR, Défense: zones de défense maritime et aérienne, Shom et Ifremer : Limites maritimes et bathymétrie, RTE : Lignes, postes RTE, zones de raccordement, IGN : Limites administratives terrestres

Zoom sur le port de la Rochelle

Port Atlantique La Rochelle accueille des navires jusqu'à 150 000 tonnes, à fort tirant d'eau (hauteur de la partie immergée d'un navire). Il met à disposition des infrastructures maritimes modernes et agit en tant que facilitateur de la logistique routière et ferroviaire, via ses six terminaux reliés au réseau ferré. Port de vrac (c'est-à-dire de marchandises en vrac, non emballées, comme des bennes de sable), La Rochelle est le premier port français pour l'importation de pâte à papier et le second port français pour l'exportation de céréales.

Face à des enjeux économiques et environnementaux qui évoluent, Port Atlantique La Rochelle investit dans des filières clés afin d'adapter ses infrastructures. Le projet d'aménagement « Port Horizon 2025 » prévoit ainsi trois opérations d'aménagement portant sur les sites de Chef de Baie, l'Anse Saint-Marc et La Repentie s'inscrivant dans la lignée de son projet stratégique 2014-2019, ainsi que l'amélioration des accès nautiques.

La création du terminal de l'Anse Saint-Marc 3 vise trois objectifs :

- Desservir le nord du port ;
- Consolider et diversifier les activités portuaires en se dotant d'un terminal permettant l'accueil de colis lourds ;
- Répondre ainsi aux besoins de développement des énergies marines renouvelables (EMR).

Il est prévu de créer un quai de 250 mètres de long ainsi qu'un terre-plein de 6 hectares.

Le port de La Rochelle se positionne dès à présent sur les activités liées à l'éolien en mer. En effet, il contribue activement à l'installation des 80 éoliennes du parc éolien en mer de Saint-Nazaire devant entrer en service en 2022, en servant de hub logistique pour les fondations et les pièces de transition (pièces situées entre le mât de l'éolienne et sa fondation pour assurer le renfort de la structure) de ces éoliennes.

1.2 Ports de pêche

En Charente-Maritime, le port de La Cotinière sur l'île d'Oléron est le plus important du département et le 6^e port de pêche métropolitain. Il abrite une importante flottille de plus d'une centaine de navires qui pratique la pêche au bar, aux langoustines et à certaines espèces nobles, en particulier la sole.

Le port de Royan dispose quant à lui d'une flottille artisanale d'une trentaine de petits navires axée sur les pêcheries de sole.

Enfin, le port de la Rochelle se distingue par une activité de pêche hauturière (pêche en haute mer) avec une dizaine de navires concernés.

Interactions de l'activité portuaire avec l'éolien en mer

Les ports tels que ceux de La Rochelle, Bordeaux, Tonnay ou La Cotinière pourront accueillir un certain nombre d'activités liées aux énergies marines renouvelables comme la construction ou la maintenance des éoliennes en mer.

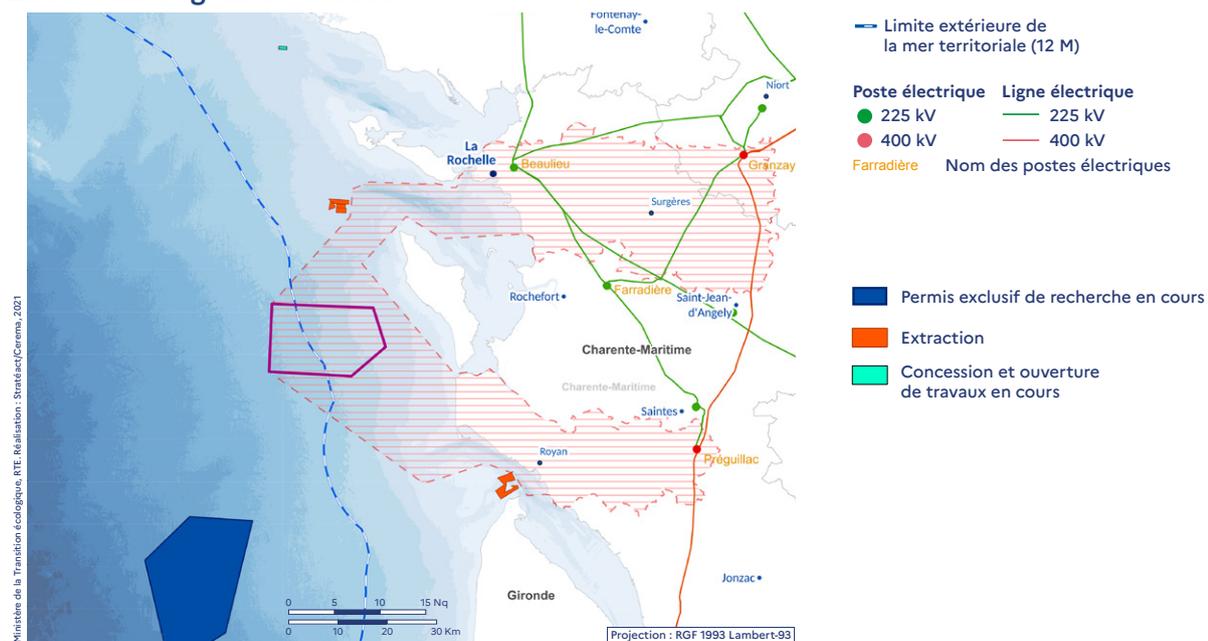
Durant les phases de construction du parc puis d'exploitation et de maintenance, une cohabitation sera recherchée avec les autres activités portuaires.

2. L'extraction de granulats marins

Il existe plusieurs gisements de granulats marins (matériaux extraits du sous-sol marin) dans la périphérie de la zone d'étude en mer. Sur la façade Sud-Atlantique, les granulats marins sont essentiellement des sables et sont principalement utilisés pour le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Deux concessions sont actuellement autorisées et exploitées (Platin de Grave et Chassiron) et deux zones réunissant les conditions nécessaires à la mise en place d'une exploitation ont été identifiées (à l'embouchure de la Gironde, et sur le plateau continental au large de la pointe du Médoc).

L'activité d'extraction de granulats est fortement liée à la présence de ports de déchargement (La Rochelle, Rochefort-Tonnay, Les Monards à Barzan et Bordeaux) en Charente-Maritime et en Gironde. Comme le montre la carte ci-dessous, la zone soumise au débat public se situe en dehors des zones de concessions de granulats marins.

Extraction de granulats marins



Sources : MTE : Limites EMR, DREAL Nouvelle Aquitaine: Sites d'extraction granulats, Shom et Ifremer : Limites maritimes et bathymétrie, RTE : Lignes, postes RTE, zones de raccordement, IGN : Limites administratives terrestres

Interactions de l'extraction de granulats marins avec l'éolien en mer

Les activités d'extraction de granulats et de l'éolien en mer sont incompatibles sur une même zone pour deux raisons :

- L'impact sur le fond marin des activités d'extraction de granulats ne permet pas de garantir la stabilité des éoliennes (modification de la tenue des sols) ;
- Les ouvrages nécessaires à l'éolien en mer, notamment la présence des câbles, rendent difficile l'extraction de granulats des sols marins.

3. L'aquaculture

L'aquaculture désigne l'élevage de produits de la mer tels que les poissons (pisciculture), les coquillages (conchyliculture), les crustacés (astaciculture et pénéculture), etc.

La Nouvelle-Aquitaine est caractérisée par une activité conchylicole importante avec l'ostréculture et la mytiliculture. La première est une activité importante et emblématique qui représente une part majoritaire de l'ensemble production conchylicole régionale. L'élevage d'huîtres se concentre principalement dans les deux grands bassins de Marennes-Oléron et d'Arcachon. La seconde – à savoir l'élevage de moules – est principalement exercée dans le pertuis Breton situé au nord de l'île de Ré.

Première région de production conchylicole en France, plus de la moitié des huîtres creuses françaises et environ le quart des moules de bouchots sont commercialisées en Nouvelle-Aquitaine².

Plusieurs secteurs de la zone d'étude sont invariablement liés à ces traditions ancrées en Charente-Maritime. Selon les données les plus récentes (Agreste 2018), on dénombre en 2012 plus de 4 000 ha de surfaces exploitées dont 1 726 ha sur le domaine public maritime.

La même année, il est dénombré 789 entreprises (511 entreprises individuelles, 197 GAEC ou EARL et 81 autres) sur le département de Charente-Maritime réalisant un chiffre d'affaire estimé à 287 M€. 13 d'entre elles possèdent une éclosérie ou une nurserie.

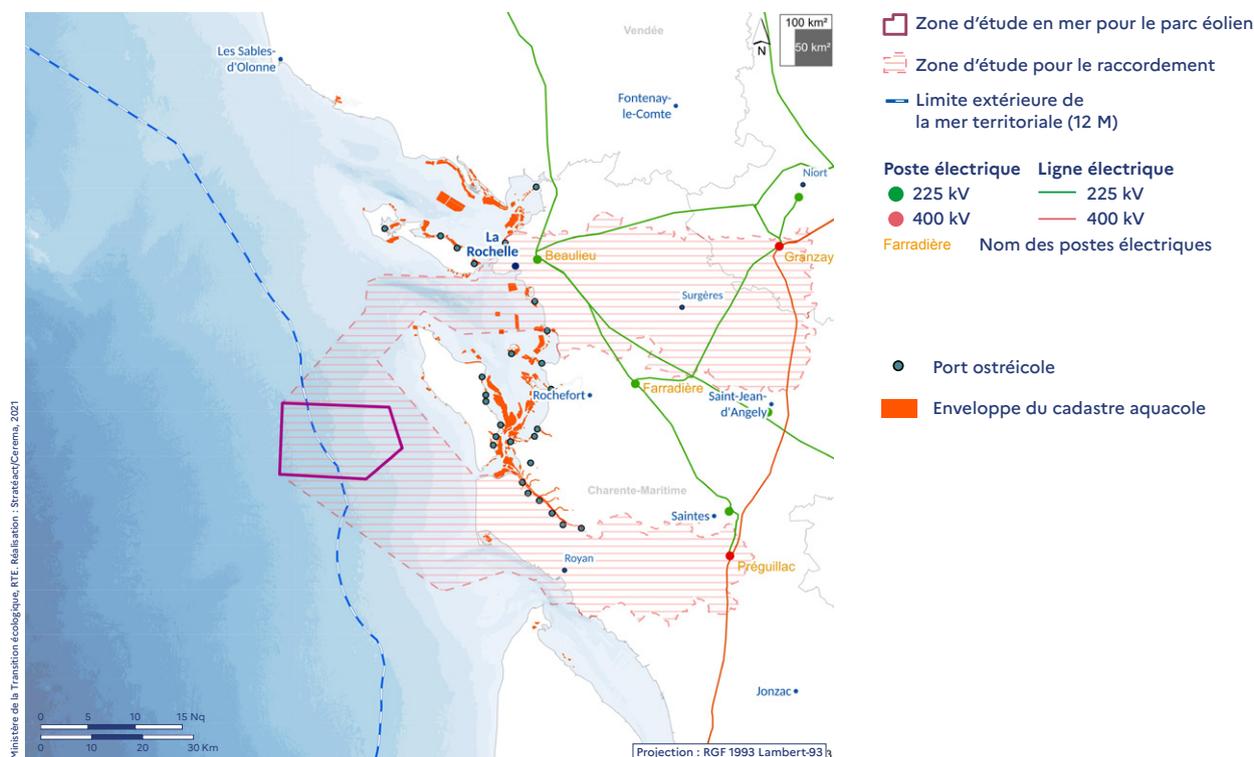
Il convient de souligner que les surfaces et le nombre d'entreprise ont diminué entre 2001 et 2012 (-37%). La production de moules a quant à elle augmenté de près de 39% sur la même période.

Plusieurs zones conchylicoles sont présentes sur l'estran de la zone d'étude pour le raccordement :

- Secteur Nord :
 - Baie d'Aytré : environ 7,5 ha ;
 - Angoulins Chatellaillon Nord : environ 4 ha ;
 - Angoulins Chatellaillon Sud : environ 12 ha ;
- Secteur Sud :
 - Bonne Anse : les parcs sont moins nombreux mais répartis de manière éparse sur une grande surface (près de 10 ha).

² http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/cartotheque-de-la-facade-sud-atlantique-a512.html#sommaire_2

Aquaculture



Sources : MTE : Limites EMR, DDTM 17: Cadastre aquacole, DIRM SA: Port ostréicole, Shom et Ifremer : Limites maritimes et bathymétrie, RTE : Lignes, postes RTE, zones de raccordement, IGN : Limites administratives terrestres

Outre la conchyliculture, la région accueille également des activités de production telles que :

- La **pisciculture**, à savoir l'élevage de poissons dont le turbot et la daurade ;
- La **pénéiculture**, à savoir l'élevage des crevettes.

La Ferme marine de Douhet (FMD) sur l'île d'Oléron, compte parmi les plus grandes écloséries (installation destinée à l'éclosion d'œufs) de production d'alevins (très jeunes poissons) de daurade royale (*Sparus Aurata*) d'Europe. Sa production annuelle d'environ 25 millions d'alevins et d'un milliard d'œufs est commercialisée sur tout le pourtour méditerranéen, ainsi que vers des destinations plus lointaines telles que le golfe persique, les Caraïbes et la Chine. Son éclosérie est construite sur la côte nord-est de l'île, sur 12 hectares d'anciens marais ostréicoles.

Les marais salés de Charente-Maritime, couvrant 20 000 hectares alimentés par les eaux de mer, voient également se développer une aquaculture nouvelle : la pénéculture.

Interactions de l'aquaculture avec l'éolien en mer

Les zones de conchyliculture et de pisciculture se situent à l'extérieur de la zone d'étude en mer. Un parc éolien en mer dans la zone d'étude ne perturberait pas les exploitations conchylicoles ou piscicoles majeures. Les travaux relatifs au raccordement engendreront une forte turbidité (aspect plus ou moins trouble de l'eau), aussi le tracé du raccordement tiendra compte des zones à enjeux pour cette activité.

La zone d'étude pour le raccordement, pour sa variante nord, évite déjà l'essentiel des activités du bassin de Marennes Oléron. Sur l'estran, quatre zones de production conchylicole sont présentes.

L'activité conchylicole représente un des enjeux majeurs de la zone d'étude pour le raccordement.

Cet enjeu est fortement lié à la qualité de l'eau et donc aux pressions anthropiques. La sensibilité vis-à-vis du projet peut être considérée comme forte. La présence de la conchyliculture sera prise en compte pour éviter ou, si cela n'est pas possible, réduire au maximum les impacts des travaux de pose de câble(s) sur les activités. En phase de fonctionnement, la sensibilité vis à vis du projet sera négligeable.

L'éolien en mer pourrait par ailleurs constituer une opportunité de développement de l'aquaculture en mer, à l'image de ce qui est proposé par RTE sur la sous-station en mer multi-usages pour le projet au sud de la Bretagne.

Le poste en mer, ainsi que les éoliennes, sont des supports potentiels pour des élevages aquacoles. Plusieurs expérimentations européennes sont d'ores et déjà menées sur le sujet, notamment en Belgique, au large de Zeebrugge, où des essais de cultures marines ont été réalisés. La première expérimentation d'élevage de moules sur des éoliennes en pleine mer a eu lieu en 2017. Les observations des scientifiques sont très encourageantes, puisque les récoltes se sont avérées plus rapides et la biodiversité enrichie. En effet, les socles de béton des éoliennes ont permis d'héberger un nouvel écosystème marin.

4. Le tourisme et les loisirs

Le tourisme en Charente-Maritime constitue l'un des piliers de l'économie départementale. Avec plus de trois millions de visiteurs chaque année, la Charente-Maritime est le troisième département le plus choisi par les Français pour leurs vacances en 2020.

L'activité touristique au sein de la zone soumise au débat public concerne principalement ce qu'on appelle le tourisme balnéaire côtier. Il comprend quatre activités :

- Le nautisme ;
- Les sports et les loisirs nautiques ;
- La pêche de loisirs ;
- La baignade.

4.1 Le nautisme

En 2019, 72 ports de plaisance maritimes ont été recensés pour l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine (incluant les ports mixtes pêche et plaisance), dont 48 ports pour le seul département de la Charente-Maritime.

Le plus grand port de plaisance de la région et le second port métropolitain est **le port des Minimes**, situé à La Rochelle.

La configuration du littoral de la Charente-Maritime favorise la navigation de plaisance avec ses côtes découpées, ses larges et profonds estuaires et son archipel isolant de véritables petites mers intérieures. Les trois grands ports de plaisance situés sur la côte charentaise sont :

- Le port des Minimes à La Rochelle avec 5100 places. Il est la vitrine française du nautisme, et accueille tous les ans depuis 1973 le Grand Pavois, l'un des plus grands salons nautiques à flot au monde ;
- Le port de Royan, deuxième port de plaisance du département, est situé à l'embouchure de la Gironde ;
- Le port de Saint-Denis-d'Oléron, troisième port de plaisance du littoral charentais au nord de l'île d'Oléron.

Deux principales zones de navigation sont identifiées sur la zone d'étude :

- Zone Nord : la navigation de plaisance est principalement concentrée au large de La Rochelle dans le pertuis d'Antioche mais aussi au nord de l'île de Ré dans le pertuis Breton à travers la passe de la Pallice.
- Zone Sud : la fréquentation est également importante au niveau de Bonne Anse, Royan et Le Verdon-sur-Mer à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. L'intensité de la pratique est cependant moins importante que celle de la zone Nord.

4.2 Les sports et les loisirs nautiques

Caractérisée par des côtes et des îles relativement clémentes et propices aux sports nautiques, la Charente-Maritime propose de nombreuses activités sportives et nautiques telles que **la voile, le canoë kayak, le kite-surf, le motonautisme, le surf, la plongée et le char à voile**. Elles sont pratiquées plus particulièrement sur les îles de Ré et d'Oléron mais concernent l'ensemble de la zone d'étude du raccordement, au nord comme au sud.

Ces activités sont plus importantes en été mais nombre d'entre elles se pratiquent en toute saison. Le tourisme et **les loisirs représentent un enjeu fort pour le département, tant au niveau des villes et des plages mais aussi sur les zones naturelles de l'estran**. Il est très lié à la qualité de l'eau et aux paysages littoraux.

La sensibilité des sports et loisirs nautiques vis-à-vis du raccordement électrique peut être considérée comme moyenne. En phase travaux principalement, le choix de la période d'intervention sera déterminant pour limiter les incidences sur ces activités. Les travaux seront cependant réalisés sur une surface réduite de l'estran et une durée limitée. En phase de fonctionnement, la sensibilité de ces activités au regard du parc et de son raccordement sera négligeable.

4.3 La pêche de loisirs

La Charente-Maritime, en raison de la configuration des sites et des habitats propices à la richesse des gisements, est l'un des **principaux sites de pêche à pied** sur la façade Sud-Atlantique. La plus simple, et donc la plus pratiquée, elle permet de prélever à pied les ressources de l'estran rocheux ou sablo-vaseux (coques, palourdes, huîtres, moules, etc.). Elle est pratiquée toute l'année par les locaux et les touristes estivants. La pêche à pied est encadrée par la législation sur le volume, la taille et les lieux de prises.

Activité typique de la région, **la pêche au filet calé** est également très pratiquée sur les estrans sableux de la Charente-Maritime (partie du littoral périodiquement recouvert par la marée).

La pêche de loisirs comprend également les **écluses à poisson**, spécificités de l'île d'Oléron (14 écluses) et de l'île de Ré (8 écluses). Construites sur l'estran rocheux pour être recouvertes par la marée, les écluses sont des ouvrages de pierres assemblées de manière très précise sans aucun mortier et destinées à la capture du poisson.

Enfin **la pêche au carrelet** (filet horizontal tendu manœuvré depuis un poste fixe) est également très pratiquée sur les côtes de Charente-Maritime. Ce type de pêche est plus encadrée par la réglementation : une demande d'autorisation de pêcher est nécessaire. Elle est le plus souvent interdite en été. La zone de la baie d'Yves est autorisée toute l'année. Pour la Charente-Maritime, 2 914 autorisations de pose de filets calés ont été délivrées en 2015. Les principales espèces capturées sont le bar commun, le mullet, le maigre et la dorade royale.

4.4 La baignade

Avec 90 zones de baignade répertoriées sur le territoire de la Charente-Maritime, la baignade est une activité largement pratiquée par les touristes et les habitants du département.

Sur la zone d'étude du projet, on dénombre 8 zones de baignade au nord (La Rochelle, Aytré, Chatellaillon-Plage), et 17 zones au sud (La Tremblade, La Palmyre, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Royn, Saint-Georges-de-Didonne).

L'atlas de fréquentation des plages de Charente-Maritime de 2014 indique une fréquentation pouvant atteindre 8 500 personnes par jour en août sur le littoral du secteur Nord. Les plages de la Communauté d'Agglomération de Royan ont une capacité d'accueil journalière pouvant atteindre 60 000 baigneurs par jour. L'atlas de fréquentation des plages du Parc naturel marin met en évidence une augmentation de la fréquentation des plages de 25 % entre 2008 et 2014 avec près de 69 300 personnes pour l'ensemble du Parc.

Les plages sont surtout fréquentées l'été grâce au tourisme et à l'attractivité des stations balnéaires présentes à proximité. Au moment de la période hivernale, les plages sont fréquentées surtout par des locaux et des pratiquants d'activités de glisse.

Par leur attractivité, les plages représentent un enjeu très important pour les communes touristiques.

Interactions du tourisme et des loisirs avec l'éolien en mer

En Charente-Maritime, la plaisance et le nautisme s'effectuent essentiellement dans les pertuis, en dehors de la zone d'étude en mer : les interactions sont donc très limitées.

Pour l'instant, seule la navigation liée à la pêche est envisagée dans le projet de parc éolien.

L'implantation d'un parc éolien en mer peut susciter une crainte sur la perte d'attrait de la côte du fait notamment de son impact paysager [voir fiche 16.03 – *Les enjeux patrimoniaux et paysagers*]. Certains travaux de recherche tendent cependant à montrer que la présence d'éoliennes a un faible impact sur l'expérience touristique et sur le désir de fréquentation future. Au contraire, le parc éolien pourrait offrir des opportunités de développement du tourisme de l'industrie et de la mer.

En Europe, le tourisme côtier est impacté favorablement par l'installation d'éoliennes en mer. La vitalité touristique d'un lieu dépend surtout de sa capacité à renouveler ses offres, dont la visite le cas échéant des champs éoliens, ses services et ses infrastructures urbaines.

Au Royaume-Uni, le musée des énergies renouvelables du parc éolien de Scroby Sands, en production depuis 2004, attire 35 000 visiteurs par an. Une sortie en bateau permet d'admirer la colonie locale de phoques et de visiter le parc éolien.

Les parcs éoliens de l'île d'Anholt et de Middelgrunden au Danemark proposent des expériences similaires.

En France à Saint-Nazaire, où sera mis en service en 2022 le premier parc éolien en mer français, le musée EOL est dédié à l'éolien en mer. Il a accueilli l'année de son ouverture, en 2019, plus de 37 000 visiteurs.

5. L'agriculture

En Charente-Maritime, les espaces agricoles occupent 64 % du territoire départemental, représentant une surface agricole utile (SAU) de plus de 444 000 hectares. Cette SAU se répartit en trois grandes catégories :

- Les terres arables qui portent des cultures annuelles (blé, tournesol, maïs, etc.) ou pluriannuelles (prairies temporaires, luzerne, etc.) à hauteur de 348 000 hectares ;
- Les surfaces toujours en herbe, présentes surtout en zone de marais, qui couvrent 48 200 hectares ;
- Les cultures permanentes pour 41 714 hectares essentiellement consacrés à la vigne.

Il a été comptabilisé 7 367 exploitations agricoles en 2010 dans le cadre du recensement agricole (RA 2010). En Charente-Maritime comme en France, leur nombre est en recul de 26 % en 10 ans. La diminution du nombre d'exploitation est une tendance lourde, corollaire de l'agrandissement des structures.

La baisse du nombre d'exploitations entraîne une hausse de leur surface moyenne : en Charente-Maritime, elle s'élève désormais à 58 hectares, contre 69 en ex-Poitou-Charentes et 56 en France. La vigne constitue la principale culture à forte valeur ajoutée du département, ce qui, comme d'autres au niveau national, conduit à des surfaces d'exploitations plus faibles.

Les exploitations départementales restent majoritairement familiales (près de 83 % de la main d'œuvre l'est par les chefs d'exploitation et leurs familles), les salariés permanents arrivent au second rang, suivis enfin par les saisonniers.

Le beurre Charentes-Poitou est un produit d'Appellation d'origine protégée (AOP), de même que la pomme de terre de l'île de Ré. Les vins charentais sont quant à eux enregistrés en tant qu'Indication géographique protégée (IGP), de même que les huîtres Marennes-Oléron. Enfin, la moule de filière est la première de France à bénéficier du Label rouge.

Concernant le département des Deux-Sèvres en 2018, il était le 1^{er} département français en tant que producteur de lait de chèvre, le 2^e en tant que producteur de lapins et de melons, le 9^e en producteur d'ovins et de volailles, et le 10^e en producteur de cultures tournesol et de bovins viande.

Quatre filières de production représentent chacune plus de 10 % de la valeur des livraisons agricoles départementales : les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, etc.), la viande bovine (vaches laitières et allaitantes), les volailles/œufs, et les fourrages/végétaux (maïs, prairie).

En 2018, il était recensé 6 439 exploitations (avec 4 536 exploitations moyennes et grandes) et dont la surface moyenne était de 70 ha. La SAU totale des exploitations s'élevait ainsi à 607846 ha. Les surfaces agricoles sont constituées à 55% de céréales (blés, orges, avoine, maïs, etc.), d'oléagineux (colza, tournesol, soja) et de protéagineux (pois, féverole, lupin), à 28 % de surfaces fourragères annuelles et prairies temporaires, à 15 % toujours en herbe, et à 3% en vignes, melons, légumes et autres.

Concernant l'emploi dans l'agriculture dans les Deux-Sèvres, ce domaine représente 1 actif sur 6, avec près de 1 880 employeurs et 11 347 salariés en 2014 dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, forestiers et du paysage.

Enfin, de nombreux produits deux-sévriens emblématiques sont sous le signe de qualité et de l'origine (2 produits d'Appellation d'origine protégée ou AOP, 4 produits d'Indication géographique protégée ou IGP, et 3 produits sous Label rouge).

En conclusion, il est à noter que **76,7 % de la zone d'étude du raccordement terrestre est occupée par des terres où l'on pratique l'agriculture.**

6. Les activités industrielles et artisanales terrestres

À la fin de l'année 2018, les intercommunalités de la zone d'étude comptaient entre 5 et 9 % d'établissements actifs dans le secteur de l'industrie. À l'échelle nationale, 6,7 % des établissements actifs appartiennent au secteur de l'industrie.

De plus à la même période, elles proposaient entre 4,6% (Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole) et 25,5% (Communauté de communes Aunis Sud) de postes salariés dans le secteur de l'industrie, tandis que la France en recensait 12,9%. La moyenne des 8 intercommunalités atteignant 11,2 %, la zone d'étude du raccordement terrestre présente un tissu industriel faiblement important et légèrement inférieur à la moyenne nationale, à l'exception de la Communauté de communes Aunis Atlantique (16,5 %) et de la Communauté de communes Aunis Sud (25,5%).

Les zones industrielles ou commerciales et installations publiques représentent seulement 0,7 % de la surface totale de la zone d'étude du raccordement terrestre.

La filière nautique et navale est bien représentée sur le territoire de la zone d'étude. Selon un rapport de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Aquitaine paru en février 2020, la Charente-Maritime concentre 55 % de l'industrie de plaisance en nombre d'établissement de Nouvelle-Aquitaine.

La Rochelle est la commune qui en compte le plus, avec 71 établissements dédiés. Parmi les plus notables se trouvent les sièges des entreprises Fontaine-Pajot (voiliers de luxe), Chantiers Amel (construction de voiliers) ou encore les chantiers navals Latitude 46 (construction de bateaux).

Pour conclure, les activités économiques agricoles, industrielles et artisanales sont plutôt variées au sein de la zone d'étude du raccordement terrestre et occupent une place importante dans le tissu économique. **Vis-à-vis du raccordement, la sensibilité est forte en matière économique** au niveau du littoral côtier (conchyliculture), pour les cultures céréalières et plus globalement pour le dynamisme du secteur touristique au sein de la zone d'étude. **La période de réalisation de certains travaux (pose de la liaison souterraine) sera déterminée autant que possible au regard de la saisonnalité de ces activités.**

